

VILLE DU BEAUSSET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DU BEAUSSET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIER TRIMESTRE 2011

SOMMAIRE des DELIBERATIONS :

SEANCE du 06 janvier 2011

Pages 4 à 5 :

1. RANG DES ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DU 8^{ème} ADJOINT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Patrick MOURCHOU se porte candidat.

Monsieur Patrick MOURCHOU est élu secrétaire de séance.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - RANG DES ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DU 8^{ème} ADJOINT

Conformément aux règles issues des articles R 2121-2 et R 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération du 30 décembre 2010 décidant de ne pas maintenir le 1^{er} adjoint dans ses fonctions, les adjoints prennent rang dans le tableau par ordre de nomination.

Prendent rang, après le Maire, les adjoints par ordre de présentation, puis les conseillers municipaux par la date la plus ancienne de nomination, par le plus grand nombre de suffrages obtenus, et par priorité d'âge en cas d'égalité de voix selon l'article R 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7 à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Il est rappelé que la délibération n°2008.03.21.2A a fixé le nombre des Adjointes à huit. En conséquence le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection du 8^{ème} Adjoint .

Monsieur Henri CECCHINI se déclare candidat.

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret, le doyen de l'assemblée Monsieur Jean VADON et le Conseiller Municipal le plus jeune Madame Carol LOUVEAU ont procédé au dépouillement.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29
- bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Monsieur Henri CECCHINI a obtenu: 21 voix

Vu l'élection du Maire et des 8 Adjointes du 21 Mars 2008,

Vu la délibération du 21 mars 2008 n°2008.03.21.2A fixant le nombre d'adjoints au Maire à huit,

VU l'arrêté n°2008.12.22 du 22 décembre 2008 portant retrait de la délégation de Monsieur Claude ALIMIM,

VU la délibération n°2008.12.28.1 du Conseil Municipal du 28 décembre 2008 décidant du non maintien de Monsieur Claude ALIMIM, 1^{er} adjoint au Maire, dans ses fonctions,

VU la délibération n°2009.03.11.1 du 11 mars 2009 portant élection et installation du 8^{ème} adjoint et arrêtant le nouvel ordre du tableau qui en est issu,

VU le jugement du Tribunal Administratif de Toulon en date du 20 décembre 2010 portant annulation de la délibération n°2008.12.28.1 du 28 décembre 2008 susvisée et de l'arrêté n°2008.12.22 portant retrait de la délégation de Monsieur Claude ALIMIM,

VU l'arrêté n°2010.12.23.01 du 23 décembre 2010 portant retrait de la délégation de Monsieur Claude ALIMIM,

VU la délibération n°2010.12.30.1 du 30 décembre 2010 décidant du non-maintien de Monsieur Claude ALIMIM dans ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire,

Vu les articles R 2121-1 ; R 2121-2 ; R 2121-3 et R 2121- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du 8^{ème} Adjoint,

Monsieur Henri CECCHINI est élu 8^{ème} adjoint avec 21 voix.

La délibération n°2009.03.11.1 du 11 mars 2009 susvisée est abrogée et l'ordre du tableau du Conseil Municipal est arrêté, tel qu'annexé à la présente.